

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n°D20251013-131

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	AMOR A MORT	
Dates	JEUDI 22 JANVIER 2026	
Lieu	Cinéma-Théâtre Le Carnot	
Attributaire	BOULEGUE PRODUCTION	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « AMOR A MORT » produit par BOULEGUE PRODUCTION – domiciliée 29 rue Toussaint - 13003 MARSEILLE – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2025-2026.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « AMOR A MORT », présenté jeudi 22 janvier 2026 à 20 h 30, dans la salle du cinéma-théâtre Le Carnot.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **5 628.42 € T.T.C.**

- Montant du contrat T.T.C : 4 220 €
- Frais de Voyages et repas : 1 408.43 €.

Les Hébergements pour 5 personnes, la nuit du 22/01/26 et les 5 repas du soir, sont à la charge directe de la ville d'Ussel.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune

Fait à Ussel, le 13 octobre 2025

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE